



## Bulletin d'inscription

Rendez-vous original et inédit, le Campus des élu-e-s offre un choix riche et diversifié de formations pour les élu-e-s dans le cadre confortable de la faculté des sciences d'Angers Campus de Belle Beille, **du vendredi 25 au dimanche 27 aout 2017.**

25 ateliers de formations sont ainsi proposés sous 4 formes différentes :

**- Des ateliers pratiques " savoir-faire "**

Animés par des professionnels reconnus, avec par exemple, des cours de voix, la prise de parole en public, l'apprentissage de méthodes pour s'organiser...

**- Des ateliers " coopérative des élus "**

Animés par des experts et des élus, ils permettront d'aborder des thèmes précis liés aux politiques publiques locales : éducation, transports, transition écologique, sécurité, culture, emploi....

**- Les grands témoins**

Il s'agit de conférences données par des universitaires.

Au programme : retour sur les élections du printemps 2017, avoir 20 ans en 2017, espace public-espace masculin ?....

**- Les " chocs des idées "**

Les enjeux des Ruralités, l'avenir des services publics, les réformes territoriales.... feront l'objet d'échanges riches et contradictoires entre personnalités diverses.

Je m'inscris pour les journées suivantes :

- Vendredi 25 aout de 14h à 22h..... hébergement Résidence universitaire (26€)
- Samedi 26 aout de 9h à 18h ..... hébergement Résidence universitaire (26€)
- Dimanche 27 aout de 9h à 13h

**Sur les 25 ateliers proposés, trois d'entre eux nécessitent une inscription obligatoire en amont (participation limitée)**

- Prendre la parole en public – « la voix du peuple » – Vendredi 25 aout de 14h à 19h
- Faire entendre sa voix – cours de voix – Vendredi 25 aout de 14h à 17h
- Savoir s'organiser – méthode GTD – Samedi 26 aout de 9h à 12h30

NOM ..... Prénom .....

Mandat exercé par l'élu-e .....

Adresse personnelle .....

**CACHET DE LA COLLECTIVITE**

.....e-mail / téléphone.....

Adresse de la collectivité à facturer .....

.....

Tarif par jour..... x .....jours = ..... euros - Conventionné



**CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELU-E-S**

10 rue Parmentier 93100 MONTREUIL

01.48.51.78.78. – cidefe@elunet.org

# TARIFS

Commune ou Intercommunalité	Elus Tarifs vendredi 25 août	Elus Tarifs samedi 26 août	Elus Tarifs dimanche 27 août	Personnel territorial vendredi 25 août	Personnel territorial samedi 26 août	Personnel territorial dimanche 27 août
<b>Moins de 1000 habitants</b>	83€	83€	41,50€	67€	67€	33,50€
<b>De 1000 à 3499 habitants</b>	141€	141€	70,50€	112€	112€	56€
<b>de 3 500 à 9 999 habitants</b>	236€	236€	118€	188€	188€	94€
<b>de 10 000 à 19 999 habitants</b>	286€	286€	114€	229€	229€	114,50
<b>de 20 000 à 39 999 habitants</b>	355€	355€	143€	284€	284€	142€
<b>de 40 000 à 49 999 habitants</b>	382€	382€	177,50€	306€	306€	153€
<b>de 50 000 à 99 999 habitants</b>	468€	468€	234€	373€	373€	186,50€
<b>de 100 000 à 199 999 habitants</b>	746€	746€	373€	597€	597€	298,50€
<b>200 000 habitants et plus</b>	844€	844€	422€	675€	675€	337,50€
<b>Conseils deptaux et régionaux</b>	1030€	1030€	515€	825€	825€	412,50€

## Le droit à la formation des élus

**La formation des élus est un droit individuel reconnu dans le Code général des collectivités territoriales.** Elle concerne tous les élus municipaux, départementaux ou régionaux, tous les délégués au sein des EPCI à fiscalité propre, majoritaires ou minoritaires, membres de l'exécutif ou non.

**Des crédits obligatoires - un droit au débat et à l'information :** Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et ne peuvent excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Chaque année un débat doit être organisé sur la formation des membres du conseil municipal, intercommunal, général et régional.

Les formations impliquent des frais remboursables par la collectivité : frais de déplacement ; frais de séjour ; frais d'enseignement ; pertes de revenu.

**L'agrément ministériel :** Seuls les organismes bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'intérieur peuvent dispenser des formations pour les élus. C'est le cas du CIDEFE.

**Pour s'inscrire à une formation :**

**Le plus simple est de faire remplir le bulletin de participation au verso en y faisant figurer le prix de la formation (voir grille ci-dessus) et en faisant apposer le cachet de la Mairie. Ce bulletin validé est à retourner au CIDEFE 10 rue Parmentier 93100 Montreuil, il permet de faire la facturation.**

**On peut si nécessaire faire une lettre au Maire :**

« Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à une formation des élus le ..... à .....

Cette formation est assurée par le CIDEFE, 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil, (organisme de formation agréé par le ministère de l'Intérieur), et qui adressera à la Mairie la facture correspondante.

Veuillez agréer, ..... »